

A2L INVESTIS
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège Social : BENOUVILLE (14)
22 rue des Belles Portes
RCS CAEN 847.729.373

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 14 JANVIER 2025

Le 14 janvier 2025 à 9 heures, les associés de la société A2L INVESTIS, Société à Civile Immobilière au capital de 1.000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, d'un commun accord.

Madame Christelle BARBIER, gérante, préside la séance.

La feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance permet de constater que les associés suivants sont présents ou représentés :

- La Société A2L HABITAT

Propriétaire de dix parts sociales, ci.....10 PARTS SOCIALES

- Madame Christelle BARBIER

Propriétaire de trente parts sociales, ci.....30 PARTS SOCIALES

- Monsieur M'Hamed AISSA

Propriétaire de trente parts sociales, ci.....30 PARTS SOCIALES

TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE
CAPITAL SOCIAL, ci.....70 PARTS SOCIALES

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent 70 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le Capital Social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- La feuille de présence

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rachat des 10 parts sociales détenues par la Société A2L HABITAT par la Société A2L INVESTIS suivi de leur annulation et réduction du capital social non motivée par des pertes,
 - Mise à jour des statuts
 - Pouvoirs.

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion.

Après discussion, les résolutions à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION –RACHAT DES 10 PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE
A2L HABITAT PAR LA SOCIETE A2L INVESTIS SUIVI DE LEUR ANNULATION
ET REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES**

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social d'un montant de 100 € pour le ramener de 1.000 € à 900 €, par rachat et annulation de 10 parts sociales de la Société A2L INVESTIS, détenues par la Société A2L HABITAT, numérotées de 1 à 10.

Le présent rachat de titres est consenti et accepté moyennant un prix global forfaitaire, ferme et définitif de 500 € par titre cédé, soit le prix de 5.000 euros, estimé contradictoirement entre le retrayant et la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire entérine la réduction corrélative du capital social anciennement fixé à 1.000 euros, d'une somme de 100 € pour le fixer désormais à 900 €, par rachat et annulation des 10 parts sociales appartenant à la Société A2L HABITAT.

Les statuts seront mis à jour en conséquence.

Il est précisé que la différence entre le prix de rachat, soit CINQ MILLE EUROS (5.000 €) et la valeur nominale des 10 parts sociales rachetées, soit CENT EUROS (100 €) sera prélevée sur le poste « autres réserves ».

Modalités de paiement du prix

Paiement du prix

Le prix est payé ce jour, comme suit :

- A la Société A2L HABITAT : 5.000 € pour 10 parts sociales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MISE A JOUR DES STATUTS

L'Assemblée Générale, consécutivement à la résolution précédente décide de mettre à jour le paragraphe « CAPITAL », de « L'ARTICLE DEUXIEME – CAPITAL SOCIAL » du « TITRE II – APPORTS – CAPITAL SOCIAL » des statuts et de procéder à une renumérotation des parts sociales de la manière suivante :

CAPITAL

L'article est désormais rédigé ainsi :

« Le capital social est fixé à la somme de : NEUF CENTS EUROS (900 €).

Il est divisé en 90 parts, de DIX EUROS (10 €) chacune, numérotées de 1 à 90, attribuées aux associés en proportion de leurs apports et des opérations successives, comme suit :

- Madame Christelle BARBIER

Propriétaire de trente parts sociales, ci.....30 PARTS SOCIALES

Numérotées de 1 à 30

- Monsieur Jean-François LEHOUX

Propriétaire de trente parts sociales, ci.....30 PARTS SOCIALES

Numérotées de 31 à 60

- Monsieur M'Hamed AISSA

Propriétaire de trente parts sociales, ci.....30 PARTS SOCIALES

Numérotées de 61 à 90

TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE

CAPITAL SOCIAL, ci.....90 PARTS SOCIALES »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra et notamment au Gérant pour constater la réalisation définitive de la réduction de capital, effectuer le paiement du prix des titres à l'associé retrayant et procéder à la mise à jour corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

La Société A2L HABITAT

Représentée par Madame Christelle BARBIER et Monsieur M'Hamed AISSA

Christelle BARBIER



M'Hamed AISSA



Madame Christelle BARBIER

Christelle BARBIER



Monsieur M'Hamed AISSA

M'Hamed AISSA



A2L INVESTIS
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège Social : BENOUVILLE (14)
22 rue des Belles Portes
RCS CAEN 847.729.373

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 14 JANVIER 2025

FEUILLE DE PRESENCE

N° d'ordre	NOM PRENOMS ET DOMICILE DES ASSOCIES OU DES MANDATAIRES	PARTS SOCIALES	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU DES MANDATAIRES Ou mention : vote par correspondance
	La Société A2L HABITAT <i>Représentée par Madame Christelle BARBIER et Monsieur M'Hamed AISSA</i>	10	10	<i>Christelle BARBIER</i>  <i>M'Hamed AISSA</i> 
	Madame Christelle BARBIER <i>22 rue des Belles Portes 14970 BENOUVILLE</i>	30	30	<i>Christelle BARBIER</i> 
	Monsieur Jean-François LEHOUX <i>6 rue de Cambes 14610 VILLONS LES BUISSONS</i>	30	30	
	Monsieur M'Hamed AISSA <i>6 rue Bout aux Charrières 14440 PLUMETOT</i>	30	30	<i>M'Hamed AISSA</i> 
TOTAL		100	100	

Certifié sincère et véritable la présente Feuille de Présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs et 0 formulaires de vote par correspondance, arrêté à 3 Associés présents ou représentés, possédant ensemble 70 parts sociales.

LE PRESIDENT

Christelle BARBIER

